

Règlement intérieur

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs de Metz Fischer organise le Tournoi Rapide Metz Fischer 2024 le dimanche 16 juin 2024 au centre socioculturel de Metz-Vallières (90 rue de Vallières 57070 Metz). Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes : Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Echecs et par la Fédération Internationale, se joue en 7 rondes.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I 3.3.7 conçu par Erick Mouret) se font au système suisse intégral sur 7 rondes. Les règles du Jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1^{er} janvier 2018.

L'article A.5 s'applique pour l'ensemble de la compétition.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coups

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : Dimanche 16 juin à partir de 13h. Tout joueur se présentant après 13h40 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

La première ronde commence le dimanche 16 juin à 14h. Les rondes suivantes s'enchaînent.

Vérification des licences jusqu'à 13h40.

Clôture des inscriptions : samedi 15 juin à 20h.

La remise des prix a lieu à 18h30.

Article 5 : Droits d'inscriptions et prix

Les droits d'inscription se montent à 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les jeunes.

1^{er} prix : 100 euros ; 2^{ème} prix 60 euros ; 3^{ème} prix : 40 euros

Les prix sont distribués à la place

Coupes et récompenses par catégories

Article 6 : Classement Départage des ex aequo

Les systèmes de départage sont le buchholz tronqué, puis la performance.

Article 7 : Forfaits

Un joueur en retard de plus de 5 minutes est considéré comme forfait.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Arbitre

L'arbitre principal est monsieur Sébastien Pucher (arbitre fédéral Open 1). Il est assisté de monsieur Thomas Decotte (arbitre stagiaire).

Article 10 : Jury d'appel

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, un joueur peut saisir le jury d'appel par écrit. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 11 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 12 : Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur